

Une médaille française récompense en 1867 le dévouement d'un Valaisan, Maurice-Joseph Coquoz

M. Robert Frachebourg, ancien instituteur, aux Marécottes, conserve parmi ses souvenirs de famille, dans un écrin frappé aux armes impériales, une médaille d'argent (diamètre : 67 mm) décernée en 1867 par le ministère français des Affaires étrangères à son grand-père, Maurice-Joseph Coquoz.

Cette médaille porte, à l'avvers, la tête en profil de l'empereur couronnée de laurier avec, en exergue, en capitales romaines : « Napoléon III empereur », et, en dessous, la signature du graveur Oudiné¹. Au revers, on lit, en exergue, l'inscription en capitales romaines également : « Ministère des Affaires étrangères », et dans le médaillon central entouré d'une couronne de laurier, la dédicace : « A/M^r Coquoz / citoyen suisse / pour / acte de courage / et de / dévouement / 1867 » (fig. pp. 250 et 251).

Qui était ce Coquoz et à quelle occasion a-t-il été ainsi récompensé ?

Né le 30 janvier 1830 à Salvan où il est décédé le 21 octobre 1884, Maurice-Joseph Coquoz était fils de Jean-Louis et de Marie-Louise Mottier, tous deux de Salvan. De son premier mariage, il eut six enfants dont l'aîné, Maurice, reprit l'atelier paternel, lequel passa en 1935 à un fils en qui se termine la lignée des artisans Coquoz alias Duchoud².

¹ Eugène-André Oudiné (1810-1887), sculpteur français et graveur attaché au Timbre et à la Monnaie. — E. Bénézit, *Dictionnaire critique et documentaire des peintres, sculpteurs...*, nouv. édit., t. VI, Paris, 1956, p. 462.

² La famille Coquoz, originaire de la vallée d'Aoste, apparaît à Salvan au début du XVI^e siècle. Une branche va aux Granges, où elle est encore la plus nombreuse et de laquelle descendait M^e Edouard Coquoz-de Meyer († 1947), avocat à Martigny, où son père s'était établi. Une autre, aux Marécottes, donne naissance au chanoine Etienne (1866-1945), du Saint-Bernard, et à son frère Louis (1861-1936), l'historien. La troisième, et probablement la souche, se trouve à Salvan, sur la place publique des Baux ; elle fournit la lignée de *faber ferrarius* dont l'atelier sera transféré au hameau de la Combaz, vers le milieu du XIX^e siècle. Un de ces Coquoz est métral de Salvan en 1750 ; son aïeul, Maurice, mort le 6 février 1724, fut le seul notaire définitivement établi à Salvan : ses actes sont munis d'un signet qui porte la croix tréflée, marquant qu'il est bien notaire abbatial.



Artisan à l'esprit inventif, Maurice-Joseph, armurier et «représentant militaire», est aussi ferronnier et sculpteur sur bois : la statue équestre de saint Maurice, qui processionne aux grandes fêtes, est son œuvre. En compagnie de son ami Félix Vouilloz, de Vallorcine, il chasse le chamois. Au surplus, il a connu Farinet, et la tradition rapporte qu'il aurait établi, sous un bloc de rocher, près de Salvan, l'atelier clandestin où, aidé d'un voisin, il fabriquait des pièces de vingt centimes au millésime de 1850. Impliqués, avec les faussaires vaudois Pernet et Wehren, ainsi que leur égérie, la Philomène des Jeurs, les deux Salvanins furent pourtant acquittés par jugement du tribunal correctionnel de Martigny, le 22 janvier 1876.

Les circonstances à la suite desquelles Maurice-Joseph Coquoz a été l'objet d'une distinction de la part du gouvernement français sont bien connues ; elles ont été exposées en détail par M. Antoine Baley-dier, président du tribunal de Bonneville : une tentative d'assassinat commise, en 1867, par un Valdôtain, François-Basile Vicquéry, dit Vicaire, sur l'abbé Jean-Marie Mariaz, curé de Vallorcine. Les jour-



naux valaisans contemporains ont signalé cet attentat³; cependant, nous résumons ci-après l'article de M. Baleyrier⁴, tout en rectifiant les graphies erronées de certains noms de lieux et de personnes.

C'était le 12 août 1867. Vers dix heures du soir, un jeune inconnu se présente à la cure de Vallorcine, proche de l'église mais isolée de toute habitation. Il expose qu'un de ses camarades de travail est tombé gravement malade et qu'il attend les derniers sacrements près de la frontière du Valais.

Le curé Mariaz, âgé de soixante et un ans et vivant seul avec sa servante Hélène Jacquet, s'empresse de prendre le saint viatique et une canne pour suivre en toute hâte l'étranger à l'accent insolite. Ils arrivent au pont de bois qui franchit l'Eau Noire à la frontière

³ Relation dans le *Confédéré du Valais*, 1867, n° du 22 août, reproduite dans la *Gazette du Valais*, n° du 25 août; la *Gazette*, dans son numéro du 29 août, reproduit encore une relation tirée du journal *Le Mont-Blanc*, d'Annecy.

⁴ Antoine Baleyrier, *Une exécution capitale à Chamonix en 1868*, dans *Mém. et Doc. publiés par l'Académie du Faucigny*, t. V, 1943, pp. 92-98.

franco-suisse. Là, sans mot dire, l'inconnu frappe le curé d'un violent coup de bâton sur la tête, auquel le curé répond par un coup de canne et cherche à rebrousser chemin ; mais l'agresseur le poursuit et le frappe à nouveau, le laissant pour mort. Puis, il le traîne par les pieds pour le jeter dans la rivière, sous le bloc qui soutient le pont, assénant à sa victime de nouveaux coups. L'abbé Mariaz se blottit sous la pierre et, gardant sa présence d'esprit, feint de mourir en disant : « Je suis mort, je vous pardonne ». Après deux ou trois minutes, il relève la tête pour sortir de l'eau, mais l'assassin le guette encore et redouble ses coups. Le curé, comme s'il était mort, reste immobile et silencieux. Une demi-heure plus tard, malgré ses quatorze blessures, il sort du torrent, arrive au hameau du Molard et alerte Siméon Claret et Félix Vouilloz, le fameux chasseur de chamois, les priant de se rendre à la cure. Armés l'un d'une hache et l'autre d'un fusil, les deux hommes accompagnent leur curé couvert de sang et se traînant avec peine.

Sous prétexte que l'abbé avait oublié son livre, l'assassin les avait précédés et s'était fait ouvrir. Sous menace de mort, il obtient les clés de la maison, s'y enferme pour fouiller les diverses pièces et s'emparer de l'argent et d'une montre en or. A ce moment arrivent les deux Vallorcins, qui veulent entrer ; l'assassin éteint la lumière, entraîne la domestique au sous-sol et prend la fuite par la porte de derrière, poursuivi par Claret et Vouilloz ; mais il réussit à disparaître dans l'obscurité. Immédiatement la chasse est organisée à Finhaut d'abord, puis à Salvan où Vouilloz alerte son ami Maurice-Joseph Coquoz, armurier et « représentant militaire ». Le 13 août, au point du jour, celui-ci avec deux voisins, Louis Moret et Pierre-Alexis Bochatay, poursuivent le fuyard à travers rochers, bois et précipices, jusqu'en plaine. Ils finissent par le repérer au pied du Mont, caché dans une « gouille » et ne laissant émerger que la tête. Inutile d'ajouter que la capture se fit sans résistance. Fourbu et affamé, le criminel, sous bonne escorte, refait par la voie ordinaire, cette fois, le chemin qui le ramène aux lieux du crime.

Les formalités d'extradition sont rapidement remplies ; y a-t-on même songé ? Aucune trace n'en subsiste dans les Archives de l'Etat ni des communes. A cette époque, les relations étaient si étroites entre la vallée du Trient et Vallorcine que l'on peut se demander si le côté juridique ou politique du problème s'est même posé. Au surplus, à la frontière, des deux côtés, depuis 1860, ni douane ni gendarmerie. Le fait est que, le 14 août, selon les actes du tribunal, le procureur impérial et le juge d'instruction de Bonneville arrivent de bonne heure à Vallorcine, au moment où la nouvelle de l'arrestation commence à se répandre. Le sieur Maurice Coquoz, « au nom de son Gouvernement », remet le criminel entre leurs mains et l'enquête commence aussitôt. L'assassin déclare se nommer François-Basile Vicquéry, âgé de vingt-six ans, de la province d'Aoste. « Il dit

exercer la profession de scieur de long ; on l'emmène sur les lieux du crime ; son trouble est visible en présence des traces de sang. A toutes les questions, il répond par des dénégations.

« L'interrogatoire se poursuit au presbytère. Confronté avec Hélène Jacquet et l'abbé Mariaz, Vicquéry est reconnu par l'un et par l'autre, et par nombre de témoins qui l'ont vu, dans la journée et dans la soirée du 12 août, à Vallorcine et dans les environs du pont où le crime a été commis [...].

» Sur les lieux de l'attentat, on retrouve le chapeau du meurtrier à côté de la boîte des saintes Huiles. Mais on ne retrouve ni le chapeau du prêtre, ni le bâton de l'assassin, ni la montre volée, ni une clé que Vicquéry a emportée.

» La culpabilité de Vicquéry paraissant certaine, il est mis, malgré ses dénégations, sous mandat de dépôt et conduit à la maison d'arrêt de Bonneville [...].

» Traduit devant la cour d'assises de la Haute-Savoie siégeant à Annecy, sous l'inculpation de tentative d'assassinat, vol qualifié, faux en écritures privées, usage et tentative d'usage de pièces fausses, Vicquéry fut condamné, le 18 décembre 1867, à la peine de mort.

» L'instruction avait été menée rapidement. En présence des charges accablantes qui pesaient contre lui, le meurtrier n'avait pas tardé à avouer [...].

» La cour de cassation, par arrêt du 9 janvier 1868, rejeta le pourvoi formé par le condamné.

« Saisi d'un recours en grâce, le chef de l'Etat, qui était l'empereur Napoléon III, décida que la justice aurait son libre cours [...]. »

L'exécution devait se faire au moyen de la guillotine, sur une place publique de Chamonix. « Or, en 1868, au mois de janvier, l'exécution d'une sentence capitale à Chamonix n'allait pas sans difficultés » : elle eut lieu sur la place du Bouchet, au matin du 30 janvier 1868, par une température glaciale, avec plus d'un mètre de neige, en présence d'une foule nombreuse, venue de divers côtés, notamment du Valais et de la vallée d'Aoste⁵.

⁵ On lit aussi dans la *Gazette du Valais*, 1868, n° du 6 février : « Pour la première fois depuis l'annexion, la guillotine a été dressée dans la Haute-Savoie, et par un singulier hasard, à Chamonix, le rendez-vous des touristes, en face des glaciers gigantesques.

» Il s'agissait de l'exécution de Vicquéry, dit Vicarioz, originaire d'Aoste, auteur de la tentative d'assassinat sur M. le curé de Vallorcine. Il y avait cinq brigades de gendarmerie et un détachement du 45^e, venu de Bonneville. »

La chronique ajoute que l'exécution ne fit l'objet d'aucun incident: aussi rapide que l'avait été la justice. «Tous avaient fait diligence, et surtout les trois citoyens valaisans qui avaient poursuivi le criminel et l'avaient arrêté et remis aux autorités françaises. Un surtout, le sieur Maurice [-Joseph] Coquoz, s'était particulièrement distingué. Sa conduite fut signalée au ministre des Affaires étrangères qui fit frapper pour lui, à la Monnaie, une médaille d'argent, «en témoignage de satisfaction et d'estime».

«Quant à l'abbé Mariaz, celui-ci survécut à ses blessures. Il fut par la suite curé d'Habère-Lullin, puis se retira du saint ministère et mourut à Thonon, le 23 août 1891. Il avait quatre-vingt-cinq ans. Comme c'était un excellent prêtre et une âme charitable, nul doute qu'il ait prié bien des fois pour le salut de celui qui avait voulu l'assassiner» et qui, d'ailleurs, était mort courageusement, adressant à son confesseur, l'aumônier des prisons d'Annecy, ces dernières paroles: «Priez pour moi».

Maurice GROSS